



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
26 mai 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22  
de la Convention, concernant la communication  
n° 976/2020\*, \*\***

*Communication présentée par :* S. I. A. M. (représentée par un conseil,  
Ridha Ajmi)

*Victime(s) présumée(s) :* La requérante

*État partie :* Suisse

*Date de la requête :* 10 janvier 2020 (date de la lettre initiale)

*Question(s) de fond :* Expulsion vers l'Égypte ; risque de torture et  
d'autres mauvais traitements

Réuni le 28 avril 2021, le Comité, ayant été informé que les autorités de l'État partie avaient accordé le statut de réfugié à la requérante et lui avaient accordé un permis de séjour en Suisse, et que la requérante avait accepté la demande de l'État partie tendant à ce que le Comité cesse l'examen de la communication, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 976/2020.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-dixième session (26-28 avril 2021).  
\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu,  
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

